

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

Tél. Rév. L. J.
1 Mai 13

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LETRE D'OTTAWA

AURONS-NOUS DES ELECTIONS GENERALES?

Ottawa, 13.—Les Communes reprennent leur travail, demain. Plusieurs députés des Provinces Maritimes et de l'Ouest sont revenus au poste; il en arrive d'autres par tous les convois, et, mercredi, le contingent parlementaire sera presque au grand complet.

Avant l'ajournement de Noël, plusieurs se désintéressaient de la situation. Soit habitude, soit négligence, il ne manque pas de parlementaires qui traitent à la légère les premières semaines d'une session et n'apparaissent que rarement, à la salle des séances, pendant le premier mois. Janvier arrive, et la reprise des travaux battant son plein, ils viennent, un peu plus assidus, remplir leurs devoirs, ne serait-ce qu'en apparence. Mais ils se tiennent à Ottawa et suivent les délibérations avec une pointe d'intérêt. Il leur faut bien faire semblant de gagner leur indemnité!

Cette année, il semble que la plupart de nos représentants seront aux Communes, d'ici peu. L'acte des banques, s'il en intéresse plusieurs, les laisse néanmoins plus indifférents que la question navale. Celle-ci tient le premier plan. Et tous voudraient bien savoir quelle en sera l'issue.

La gauche parle d'élections. Les ministres n'en veulent pas, non plus que leurs partisans. Comment tout ceci se dénouera-t-il?

M. Rogers, le ministre des Travaux Publics, défiait l'autre jour les oppositionnistes de faire des élections générales, disant: "Si nous allons au peuple, il reviendra tout juste assez de libéraux en Chambre pour demander le vote." La vantardise sentait un peu son Marseillais: car il ne faut que cinq députés pour demander un vote, aux Communes. Et M. Rogers n'a certainement pas dit le fond de sa pensée, quand il s'exprimait ainsi; ou bien il prenait pour des naïfs les lecteurs du journal auquel il se confiait.

La vérité, c'est que le ministère ne veut pas d'élections. Autrement, il aurait pris les devants et dissous les Chambres tout de suite, dès l'ajournement de Noël, afin de hâter la solution du problème naval, puisque, à son dire, il y a urgence. A maintes reprises, M. Borden a dit et répété qu'il ne consulterait le peuple qu'après avoir arrêté les grandes lignes d'une politique navale permanente. Or, il se défend d'en avoir déjà une, quoique, dans l'intimité, son entourage affirme l'avoir entendue la formuler dans son cabinet, et que certains gens, opposés au projet de contribution, aient reçu d'amis de M. Borden l'assurance que cette politique serait fort peu éloignée des théories nationalistes. Pour l'heure, le mot d'ordre, dans le parti conservateur, c'est: "Pas d'élections, et faisons voter les \$35,000,000 aux Communes, quoi que fassent les libéraux."

Une autre raison des conservateurs pour ne pas vouloir d'un appel au peuple à brève échéance, c'est celle-ci: à cette période-ci, il leur serait impossible d'obtenir de leurs amis des fonds d'élections en quantité suffisante pour faire face aux déboursés considérables nécessaires par une bataille générale. Il ne s'agit plus de réciprocité. Les industriels et les manufacturiers canadiens, souscripteurs, pour une large part, des fonds requis par M. Borden et ses amis, pendant la dernière campagne, y allèrent alors généreusement, et firent bien les choses, car il s'agissait alors de protéger leurs propres intérêts, qu'ils estimaient menacés par l'entente Taft-Felding. La situation n'est plus la même, aujourd'hui; et ces généreux donateurs se désintéressent passablement du sort de l'Empire, et ajoutent peu de foi à la parole de ceux qui représentent le cadeau de trois *superdreadnoughts* comme assurant la paix universelle et marquant l'ouverture d'une ère de pacifisme européen. Si les organisateurs du parti les voulaient mettre en demeure de souscrire derechef, ils leur diraient: "Tout beau! Commencez par nous montrer ce que vous avez fait pour nous depuis dix-huit mois, et nous verrons!" Or, le gouvernement Borden n'a pas encore eu le temps de racheter les gages donnés à ses amis, les protectionnistes manufacturiers et industriels; et le total des efforts faits par le ministère et des résultats obtenus en faveur de cette classe est si mince que celle-ci serait plutôt, cette fois-ci, passablement chiche de ses deniers. Et tout le monde sait que les gouvernements, s'ils comptent sur le patronage pour faire les élections, doivent aussi compter, pour cela, surtout sur les fonds secrets, car leur absence ou leur volume restreint cause de tels embarras à un ministère qu'il ne se résout pas à faire des élections dans de telles circonstances, à moins qu'on ne l'y accule.

Et c'est ici que se pose la question d'actualité, à Ottawa: "Que fera la gauche?"

Qu'elle fera? Mais elle ne le sait pas bien encore. Plusieurs de ses journaux, il est vrai, — tels, le *Globe* et la *Free Press* d'Ottawa, — conseillent à grands cris aux chefs libéraux d'user de tactiques obstructionnistes pour forcer le ministère à en appeler au peuple ou à abandonner son projet de contribution, du moins à cette session-ci. Mais est-ce là le sentiment unanime du parti libéral? Il n'appart pas encore que les conseillers suprêmes du parti en soient venus à cette décision. Et il ne manque pas, parmi les députés de la gauche, de gens prudents et réfléchis, qui désconseillent l'emballage et tentent de mettre les freins à la machine libérale, avant qu'elle ne s'engage trop sur cette pente dangereuse. A ceux qui veulent les élections, ils soufflent en sourdine cette phrase excellente pour calmer maintes ardeurs belliqueuses: "Et si nous perdions encore une fois, dans quelle situation cela nous mettrait-il auprès des électeurs? Il ne faut pas ruiner le prestige du chef non plus que celui du parti. Une autre défaite, et ce serait assurément à nos adversaires un bail de quinze ans au pouvoir."

Au reste, il ne semble pas, présentement, que la majorité des députés libéraux soient fort en faveur des élections à brève échéance. Dans Ontario, il est vrai, on dit que la population rurale, conservatrice aux dernières élections, est résolument hostile au programme Borden. Et M. Graham affirmait ces jours-ci, à certains de ses amis, qu'un vote pris contre ce projet, dans cette partie du pays, surprendrait désagréablement les conservateurs. Peut-être. Mais, à tout prendre, ni l'un ni l'autre des deux programmes, — celui de M. Borden, avec sa contribution de 35 millions, et celui de M. Laurier, approuvant, lui aussi, une dépense de trente-cinq millions pour deux escadres qui coûteront certes presque le double de cette somme si, comme le veut le parti libéral, on les construit au Canada, — n'offre de bien alléchantes perspectives à la classe rurale ontarienne, non plus qu'à celle des provinces agricoles de l'Ouest. Et il faut compter quelque peu avec cette classe d'électeurs, bien organisée et de tendances plutôt anti-militaristes.

Au surplus, il y a l'aspect financier de la situation. Où les libéraux prendraient-ils l'argent requis pour une lutte engagée à fond contre le parti conservateur, nanti au moins, celui-ci, du pouvoir, et certain de l'appui de tous ceux qui désirent des positions ou veulent obtenir des entreprises profitables? Plus que jamais, l'argent est rare, pour les organisateurs d'élections; et la masse des industriels, des commerçants, des hommes d'affaires et des hommes de profession considèrent à tort ou à raison, que la trop grande fréquence des appels au peuple nuit à la prospérité générale, à cause du temps d'arrêt qu'elles occasionnent dans les affaires du pays. Aussi, chez les chefs libéraux, est-on moins fervent de l'idée d'une dissolution des Chambres qu'on l'était, il y a trois ou quatre semaines. Les vacances, comme la nuit, ont porté conseil. Et même ceux qui criaient le plus fort, à gauche, pour obtenir des élections, il y a encore à peine quinze jours, sentent aujourd'hui, après mûre réflexion, tout l'embarras de leur position, et mettent-ils une sourdine à leurs clameurs.

Il reste néanmoins, à n'en pas douter, quelques tenants irréductibles des méthodes obstructionnistes. Leur idée prévaudra-t-elle enfin? On ne le sait. Jeudi ou vendredi, la situation sera plus tranchée qu'à l'heure présente. Les oppositionnistes vont se concerter, au cours de la semaine, faire rapport au chef et, en dernier ressort, celui-ci décidera de la tactique libérale. Il ne consultera pas que ses amis aux Communes; diplomate habile, il prendra aussi l'avis de personnalités telles qu'on ne les soupçonne pas aussi intéressées qu'elles le sont à ce mouvement politique: ce sont les mêmes qui, jadis, lui donnaient des conseils et un appui à peine voilés et dont il se trouva fort bien, vers 1896. Elles contribuèrent puissamment, alors, à la faire connaître dans les cercles britanniques, et il ne manquera pas d'avoir encore une fois recours à leur perspicacité, pour l'aider à en venir à une décision finale. M. Laurier sait de quelles graves conséquences serait pour son parti une nouvelle défaite, et si rapprochée de celle de septembre 1911. Il n'ignore pas non plus jusqu'à quel point son prestige et celui de ses lieutenants en seraient diminués. Or, à tout prendre, un échec est possible, dans les circonstances; aussi hésite-t-on à croire, ici, que le parti libéral aille jouer son va-tout et acculer le ministère à la dissolution prématurée des Communes. L'opinion commence même à s'accroître, depuis quelques heures, que, après une feinte de quatre ou cinq semaines, le parti libéral se lavera les mains de toute responsabilité, disant au peuple: "Le ministère seul fait la politique du pays, il en est seul respon-

sable. Nous vous avons averti des dangers de son programme naval, et tout notre devoir est accompli."

C'est là, du reste, l'acte que le *Herald* de Montréal, organe libéral, faisait à M. Laurier, tout au début de novembre dans une de ses "Letters from near Victoria Square," et cet article correspondait évidemment aux intentions du groupe des financiers torontoïens, désireux de mettre la question navale en dehors de la discussion politique, afin, sans doute, d'empêcher qu'on ne la discute à fond et que le peuple sache où nos impérialistes veulent le conduire sournoisement.

Georges PELLETIER.

DECLARATIONS DE M. GOUIN

CONCERNANT LA FABRICATION DE LA PULPE

"C'est pour nous assurer tous les avantages que peut donner la fabrication de la pulpe et du papier que le 22 avril 1910, nous avons adopté un ordre en conseil décrétant qu'à partir du 1er septembre le bois coupé sur les terres de la Couronne ne pourrait pas être exporté aux Etats-Unis sans payer un certain droit. Nous sommes heureux que le député de Saint-Hyacinthe demande le maintien de cette mesure qu'il croit très sage et du plus grand bien de la province.

"Tout le monde a applaudi à l'adoption de cette mesure dont les résultats ont été merveilleux. De tous les pays d'Europe, des Etats-Unis, des capitaines sont venus et ont été investis dans cette industrie de la pulpe et du papier.

"On a fait une différence de prix aux Etats-Unis entre le bois coupé sur les terres de la Couronne, et le bois coupé sur les terres privées. On espère pouvoir nous amener à enlever le droit qui frappe le premier et si nous refusons on croit pouvoir nous le forcer. Il s'agit de savoir si nos voisins peuvent agir ainsi. On sait que leurs forêts ne peuvent plus suffire à la fabrication considérable toujours croissante du papier. On comptait beaucoup sur l'exportation de Québec mais on a été déçu quand le droit a été imposé sur le bois des terres de la Couronne. L'exportation du bois des terres de particuliers ne peut pas suffire aux Américains. Il appert, en effet, que malgré le droit d'exportation et malgré l'augmentation du prix du bois des terres de la Couronne en 1910, les Etats-Unis ont payé \$172,482 de plus pour obtenir de ce dernier bois.

"La province n'a pas raison de revenir sur sa décision. Jusqu'ici on n'a apporté dans la discussion aux Etats-Unis comme au Canada aucun argument qui puisse engager la province à agir ainsi. JE DÉCLARE AU NOM DE LA PROVINCE, QUE NOUS MAINTIENDRONS L'ORDRE EN CONSEIL, PASSE LE 22 AVRIL 1910.

"M. Lavergne. — J'aurais voulu cependant, avoir une réponse plus catégorique affirmant qu'il n'y aurait aucun changement à ce sujet. "Sir Lomer Gouin se lève à ce moment, et déclare que le gouvernement n'entend rien changer dans sa politique à cause du traité de

Sur le Pont d'Avignon...

Austin Chamberlain déclare qu'il ne peut abandonner le projet de taxer les aliments étrangers entrant en Angleterre, même pour faire plaisir à son parti.

En entendant d'étranges idées, les hommes politiques anglais! Qu'ils doivent paraître petits dans l'esprit de nos Pelletier, Lemieux et Coderre!

A Calgary, un jury a condamné à \$20,000 de dommages un monsieur qui n'a pas tenu ses promesses de mariage.

Si les politiciens qui renient leurs promesses étaient traités aussi sévèrement, il y en a quelques-uns au moins qui se corrigeraient.

Andrinople ou la guerre, répondent les alliés à toutes les propositions de la Turquie. Si M. Coderre était là, la question serait bientôt réglée.

L'empereur Guillaume s'est fait chef de pompiers avant-hier à Berlin.

Il excelle assez à mettre le feu qu'il doit savoir comment l'éteindre.

Le système de traction de New-York a causé 70,000 accidents dont 290 fatals en 1912. Le système de Montréal n'a pas encore atteint ce degré de perfection.

Si le colonel du Paty de Clam est un homme de mémoire, M. Ribot est certainement un homme de précaution.

L'intransigeant affirme, en effet, qu'en s'installant dans sa maison actuelle, rue de Tournon, 6, M. Ribot a pris la précaution de faire inscrire dans son bail une clause spéciale par laquelle il résilierait sa location sans indemnité, dans le cas où il serait appelé à la présidence de la République.

On commence les procédures dans le procès des directeurs de la Compagnie des Tramways contre le *Herald*. Si la chose va devant le jury, il est probable que le *Herald* recusera tous les actionnaires de la compagnie. La Compagnie recusera-t-elle tous les "strap hangers"? Cela pourrait être prudent.

BILLET DU SOIR

LES IDEES.

Les idées sont des abeilles; avec les prudences de celles-ci pour rentrer, le soir, dans des volubilis qui peuvent se refermer, elles se posent sur nos esprits. Il semble bien qu'elles y butinent, un instant, et en parlent emportant quelque chose, tandis qu'elles ne laissent qu'un vide à l'endroit où elles se trouvaient.

Quel psychologue inventera la glue, ou le fil des idées dont toujours on parle mais que personne n'a jamais vu, pour les retenir en attendant que la mémoire, lente araignée, les saisisse et les absorbe?

Les idées semblent venir toutes de la niche du chien de Jean de Nivelle qui se sauve quand on l'appelle. Si on n'a pas, au bois où l'on va musser, le moindre bout de papier ni le moindre crayon, elles font des rondes folles autour de nous, comme si elles sortaient de la musique des ailes de bourdons. Elles nous entraînent par le nez avec le pollen des fleurs, et nous connaissons alors le supplice du sous-préfet aux champs dont Daudet nous a conté l'histoire et qui faisait, malgré lui, des vers. Ces vers on les laisse, hélas! avec les couleurs volantes des ailes de papillons et les conversations des ruisseaux à l'oreille de la forêt...

La Mémoire jalouse l'Imagination comme l'entrepreneur le fabricant. A peine leur demandai-je leur collaboration pour un article ou un billet à l'improvisiste que je sens, dans les profondeurs de mon crâne, un remue-ménage étrange, comme si un premier mai moral s'y réveillait soudain. J'ai beau me tirer les cheveux, suivant un mode très ancien pour se parler en dedans, parce que nos idées se prennent sans doute à la racine de nos cheveux, je n'arrive à rien. L'imagination, tel un tailleur, expose de somptueux vêtements, mais la Mémoire refuse de fournir à ceux-ci un mannequin.

De sorte qu'à la fin, je n'arrache à leur malveillance qu'une espèce de tableau décadent où les couleurs sont juxtaposées, au lieu de se fondre entre elles.

Louis BRETON.

Les déclarations de M. Gouin

On peut lire plus loin un extrait du discours prononcé par M. Gouin sur l'obligation de fabriquer dans la province de Québec le bois coupé sur les terres de la Couronne.

L'intention du gouvernement de maintenir l'obligation y est énergiquement affirmée.

Je déclare, au nom de la province de Québec, disait-il, que nous maintiendrons cet ordre en conseil. Et il n'y aura aucun changement avant que la province de Québec en ait exprimé le désir, ajoutait-il.

Commentant ce discours, le *Soleil* disait le lendemain: "Sir Lomer Gouin a affirmé sa ferme intention d'adhérer strictement à la politique de protection de nos ressources naturelles en bois de pulpe, adoptée l'année dernière.

"Cette déclaration a reçu l'approbation unanime de la Législature, et le chef de l'opposition, aussi bien que M. Lavergne ont successivement assuré le premier ministre de leur concours entier sur ce point."

C'est sans doute pour remercier l'opposition de son patriotique concours que M. Gouin a changé de politique sans en souffler mot à la Chambre.

J. D.

SOMMAIRE

PAGE 2

L'opinion d'un savant sur le Darwinisme.
— Victor Napoléon demande le vote populaire.
— Lady Aberdeen parle à Ottawa d'œuvres sociales.
— Une république minuscule dans l'Océan Pacifique.

PAGE 3

— Les puissances veulent la paix.
— Elections dans la province.
— Jugé coupable.
— Traitements d'ingénieurs.

PAGE 4

— La Vie Sportive.
— Une lettre circulaire aux arbitres de la N. H. A.
— Hochelaga est défait par le St-Jacques.

PAGE 5

— Toute une ville de l'Indiana a été submergée.
— Les poursuites contre la White Star Line Co.
— L'Ecole des Arts et Manufactures à Montréal.
— Courtes dépêches.
— Lettre financière.
— Faits-Montréal.

DERNIERE PAGE

— Toutes les plus récentes nouvelles.

A NOS AMIS

Nous prions ailleurs ceux de nos amis dont les abonnements expirent le 15 janvier (ils sont très nombreux, car cela coïncide avec la fondation du journal) de vouloir bien renouveler immédiatement leur souscription.

Que chacun de nos amis fasse en sorte de nous adresser un abonnement nouveau, pris dans le cercle qu'il fréquente: c'est sera le meilleur témoignage possible que pourront nous rendre ceux qui sympathisent avec notre journal et trouvent plaisir et profit à le lire.

Tous nos lecteurs sont capables de nous donner facilement ce coup de main.

LA QUESTION DU TRAMWAY

Le règlement de 1892.—Les principales stipulations du contrat.—Une page à lire

NOTRE ENQUETE

Pour faciliter le travail de ceux qui voudront bien nous donner leur avis sur la question du tramway, nous donnons ci-dessous les stipulations essentielles du règlement No 210 (voté le 21 décembre 1912), sur lequel est basé le contrat intervenu entre la ville et la Compagnie du Tramway.

Nous répétons que nous publierons, avec ou sans signature, selon le désir des auteurs, toutes les opinions qu'on voudra bien nous communiquer sur cette question du Tramway. Le sujet mérite l'étude la plus complète.

Que peut-on faire sous l'empire du contrat actuel? Vaut-il mieux faire un nouveau contrat, et à quelles conditions? Vaut-il mieux municipaliser?

LA BASE DU CONTRAT
Il est ordonné et statué par le dit Conseil comme suit:
Sec. 1. — La Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal établira et fera, aux conditions ci-après énoncées, le service de lignes de voies ferrées pour le transport des passagers dans la Cité au moyen de chars mûs par l'électricité dans les rues ci-après mentionnées, et dans toutes autres rues que le Conseil pourra désigner à l'avenir.
Sec. 2. — La Corporation de Montréal accordera à la dite Compagnie tous les droits, licences et privilèges qui lui sont nécessaires pour pouvoir se servir avec avantage et efficacité d'un pouvoir électrique, afin de faire le service de ses chars dans les dites rues de Montréal, au moyen du système employé avec succès dans d'autres localités, y compris le droit de faire des tranchées dans les dites rues afin d'y poser et d'y maintenir des poteaux soutenant les fils qui transporteront le pouvoir électrique, mais uniquement pour le service de ses chars tel que susdit, et pour nulle autre fin; pourvu que la Corporation ne soit tenue de fournir aucun terrain, eau, ou autre chose quelconque.

Sec. 3. — Tous les travaux nécessaires à la construction et à l'établissement des dites lignes de voies ferrées, y compris la localisation de la voie et des rails dans les dites rues, devront être faits avec soin et suivant les règles de l'art, sous la surveillance du Conseil de la Cité; le système moteur et le modèle des chars devront aussi être soumis au Conseil et recevoir son approbation.

LA COMPAGNIE NE PEUT TRANSPORTER PLUS DE PASSAGERS QU'IL NE CONVIENT. — LE PRIX DU PASSAGE.
Sec. 20. — La Compagnie ne pourra transporter plus de passagers que les chars ne peuvent en contenir commodément et le nombre de passagers pour chaque char devra être déterminé d'avance par l'inspecteur de la Cité, et indiqué sur une carte affichée dans et à l'extérieur de chaque char.
Sec. 22. — La Compagnie n'aura pas le droit de charger un prix excédant cinq centimes pour le transport d'un passager d'un endroit à un autre (soit en allant ou en revenant). Un passager, en payant le prix de son passage, aura droit à une correspondance sans charge additionnelle d'aucun des chars de la Compagnie pour un autre aux endroits où les routes se rencontrent ou se croisent aux fins de permettre à ce passager d'aller sans interruption d'un point à un autre. Les enfants sur les genoux de leurs parents ne paient point.

Sec. 23. — La Compagnie devra aussi vendre des billets dans tous ses bureaux et ses chars, à raison de 6 pour 25 cents et de 25 pour un dollar, et émettre des billets à raison de 10 pour 25 cents pour les enfants d'école, et la Compagnie devra aussi vendre 8 billets pour 25 cents, lesquels seront bons de 6 à 8 heures du matin, et de 5 à 7 heures du soir, les jours de semaine, les dites heures pouvant être changées à la volonté du Conseil.
Sec. 24. — Le service des chars se fera de 6 heures a. m., à 12 heures p. m., sur toutes les lignes,

avec le droit de prolonger le dit service jusqu'à 6 heures a. m. Après minuit, la Compagnie pourra charger 10 centimes par passager, sans correspondance.
Sec. 26. — Les chars, pour le présent, se suivront à des intervalles de pas plus de cinq minutes, excepté de sept heures et demie à onze heures p. m. où les chars se suivront à des intervalles de pas plus de dix minutes. La ville pourra, par résolution, modifier à volonté le temps fixé pour la circulation des chars dans les différentes routes; et les chars seront convenablement chauffés et éclairés.

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE
Sec. 30. — La Compagnie devra, d'après les instructions de la Cité, voir à ce que sa voie ne soit pas couverte de neige et de glace, et la Cité pourra, si elle le désire, enlever comme elle l'entendra, d'un trottoir à l'autre, toute ou une partie de la neige ou de la glace dans toute rue ou partie de rue où les chars seront en opération, y compris la neige tombant du toit des maisons, jetée ou tombant dans la rue, et celle enlevée des trottoirs et jetée dans la rue avec le consentement de la Cité, et la Compagnie sera tenue de payer la moitié du coût de cet ouvrage.
Sec. 31. — La Compagnie se servira d'abord du Système connu sous le nom de "Trolley System", mais dans le cas où un autre système meilleur viendrait généralement en usage, la Compagnie sera tenue de l'adopter, s'il est ainsi décidé par des arbitres nommés comme il est dit à la clause 36, le dit changement devant être fait aux frais de la Compagnie.
Sec. 32. — Rien de contenu dans ces conditions, ni dans le contrat qui sera fait plus tard, n'empêchera la Cité de donner à aucune personne ou compagnie une charte pour mettre en opération un chemin de fer élevé ou suspendu, dans les limites de la Cité, ni rien de contenu dans ce règlement ne sera censé donner une franchise exclusive à la Compagnie.

LE TAUX DU POURCENTAGE
Sec. 35. — La Compagnie paiera annuellement à la Cité, à dater du premier de septembre 1892, sur le montant total de ses recettes brutes provenant de toute l'exploitation de ses dites voies ferrées, soit à moteurs électriques soit à traction de chevaux:

4% des dites recettes jusqu'à \$1,000,000.
6% des dites recettes de \$1,000,000 jusqu'à \$1,500,000.
8% des dites recettes de \$1,500,000 jusqu'à \$2,000,000.
10% des dites recettes de \$2,000,000 jusqu'à \$2,500,000.

(Suite à la 2e page)

La question du tramway

(Suite de la 1ère page)

12% des dites recettes de \$2,500,000 jusqu'à \$3,000,000.
15% des dites recettes au-dessus de \$3,000,000.

La dite Compagnie fera tous les trois mois un relevé fidèle et rendra un compte exact par écrit de toutes ses recettes brutes, et permettra que tous ses livres, comptes, rapports et pièces justificatives soient dûment inspectés, audités et vérifiés par le Trésorier de la Cité, l'Auditeur de la Cité ou autre comptable nommé par le conseil de ville; la dite reddition de comptes se fera à partir du 1er septembre 1892 tous les trois mois, savoir les 1ers de décembre, mars, juin, et septembre de chaque année.

Les dites relevés et comptes de la Compagnie seront accompagnés d'une déclaration solennelle qui sera faite par le Président, le Vice-Président, le Trésorier ou autre officier de la Compagnie chargé d'en vérifier l'exactitude.

LA DUREE DU CONTRAT

Sec. 36. — Il est convenu entre la Corporation et la dite Compagnie que le présent arrangement ou contrat pour la construction et la mise en opération du dit tramway électrique, se continuera pendant une période de 30 années à partir du 1er août 1892. A l'expiration de la dite période de 30 années, et à l'expiration de chaque période de cinq années subséquentes, la Cité aura le droit, après un avis de six mois donné à la Compagnie, dans les douze mois qui précéderont immédiatement l'expiration des dites 30 années, six mois qu'après un pareil avis de six mois et aux mêmes conditions, à la fin de chaque cinq années subséquentes, de s'approprier la dite voie ferrée, ainsi que les immeubles et dépendances, le matériel et les voitures appartenant à la Compagnie, et nécessaires à l'exploitation de la dite voie ferrée en en payant la valeur qui sera fixée par des arbitres et dix pour cent en sus de l'estimation; les dites arbitres seront nommés comme suit: un par la Cité, un par la Compagnie, et le troisième par un juge de la cour supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal.

Sec. 38. — La Compagnie sera tenue de construire le dit chemin de fer électrique dans la manière et dans les délais mentionnés dans le présent règlement; d'établir ses usines, ateliers, bureaux, et autres bâtiments dans les limites de la cité de Montréal, et de se conformer aux autres dispositions de la section 39 sous peine de l'annulation de ses contrats et privilèges, et dans le cas où la compagnie n'aurait pas exécuté les dispositions de son contrat, le conseil de ville pourra annuler le dit contrat par une simple résolution à cet effet, sans que la Compagnie ait aucun recours contre la Cité pour dommages ou autrement.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYES

Sec. 40. — Les serviteurs et employés de la Compagnie ne seront pas tenus de travailler plus de dix heures par jour ou soixante heures par semaine. La Compagnie et ses employés et officiers se conformeront à tous autres règlements que le Conseil jugera à propos d'adopter de temps à autre et qu'il croira nécessaire de promulguer pour protéger les personnes et la propriété publique.

LES PENALITES

Sec. 41. — Dans le cas où la Compagnie manquerait en aucun temps de se conformer ou contreviendrait à aucune des conditions ou obligations qui lui sont imposées par le présent règlement, elle sera passible et encourra une pénalité n'excédant pas vingt-cinq piastres pour tout et chaque jour qu'elle négligera de se conformer ou qu'elle contreviendra à aucune des susdites conditions ou obligations; et la pénalité imposée par la présente clause sera recouvrable devant la Cour du Recorder de la même manière que les autres amendes et pénalités; à l'inspecteur de la Cité, comme représentant la Corporation, il incombera de mettre cette section en vigueur, le tout sans préjudice aux conditions et pénalités ci-haut mentionnées.

LES TRACES DES ROUTES

Sec. 43. — Le tracé des routes dans les diverses rues de la ville, ainsi que l'établissement des circuits et des points de correspondance, se feront et resteront sous le contrôle du conseil. Jusqu'à nouvel ordre, les chars circuleront dans les rues indiquées à la cédule des routes ci-après mentionnées et désignées au plan annexé, et les différents circuits resteront tels qu'ils sont pour le présent. Mais chaque fois que le service public l'exigera, la Cité aura le droit, par simple résolution du Conseil, de changer et de modifier ces circuits et d'ordonner de nouvelles routes; pourvu toutefois que la Compagnie ne puisse pas être forcée d'abandonner une route déjà

L'opinion d'un savant sur le darwinisme

LE DOCTEUR CARREL FAIT D'INTERESSANTES DECLARATIONS A UN JOURNALISTE AMERICAIN SUR LES DOCTRINES DARWINIENNES.

(Service particulier)

New-York, 14. — Voici les déclarations du Dr Carrel à un journaliste américain qui l'interviewait, dernièrement sur les doctrines darwiniennes.

«Les récentes découvertes de la science tendent à réfuter la théorie de Darwin plutôt qu'à la confirmer. Les diverses pièces de l'anatomie du singe, quand on les place dans le corps humain par des opérations chirurgicales, ne s'y adaptent pas aussi bien que les mêmes organes prélevés sur des animaux d'ordre inférieur tels que le mouton, le chien et la vache.

«Depuis de longues années, beaucoup d'hommes d'une grande science ont déclaré que l'analogie existant entre la structure de l'homme et celle du singe prouvait, de façon directe, que le premier devait être une variété plus développée de l'espèce à laquelle il appartenait tous deux.

«Selon leur thèse, les générations, en succédant aux générations, apportent dans l'individu du singe des modifications, des améliorations qui conduisent graduellement le quadrupède au type humain.

«Mais la science physiologique et anthropologique se place à un point de vue différent. Elle considère la formation des divers tissus et des diverses glandes, leur similitude, leur longévité naturelle, leur aptitude à croître quand on les transfère à un autre être, comme la base fondamentale de toute étude comparative.

«Or cette méthode une fois acceptée comme étant le véritable critérium de l'étude raisonnée, il est absolument impossible que l'homme ait jamais été pour ancêtre préhistorique un singe quelconque.

Le marquis de Nayve est mort

(Service particulier)

Paris, 14. — Le marquis de Nayve, mort à Paris, qui fut, on s'en souvient, mêlé à un retentissant procès en 1894.

En 1885, il avait emmené avec lui en Sicile, pour faire un voyage d'agrément, l'enfant de sa femme. Or le malheureux enfant tomba dans un précipice et se tua.

Affolé M. de Nayve regagna Paris, ne voulant pas, en s'occupant du mort, dévoiler le secret de sa femme. Or, celle-ci, en 1894, déclara qu'il n'y avait pas eu accident mais crime, et que son mari avait jeté l'enfant sur des rochers à pic. Arrêté, M. de Nayve se défendit énergiquement et il fut acquitté par la cour d'assises de Bourges devant laquelle il avait comparu.

L'Alliance Nationale

CERCLE SAINTE-MARIE No. 146

Le 9 courant, ce cercle a tenu une assemblée extraordinaire sous la présidence de M. J. A. Gaudet, secrétaire-adjoint, Rue Daignault, 10, à l'installation de son nouveau conseil d'administration et inspecteur en chef, présidant cette séance. Les officiers suivants ont été élus :

Président, Avila Bourbonnière
Vice-président, Henri Germain
Secrétaire-adjoint, Rue Daignault, 10, à l'installation de son nouveau conseil d'administration et inspecteur en chef, présidant cette séance. Les officiers suivants ont été élus :

La défense navale

Londres, 14. — Dans un discours qu'il a fait dernièrement à Sydney, le premier ministre Fisher de la Nouvelle-Galles du Sud, a déclaré que son gouvernement était d'opinion qu'il fallait, entre chaque grande conférence impériale, tenir des conférences subsidiaires, parce que depuis longtemps on les regardait comme nécessaires à la juste interprétation de la politique impériale. «Mon gouvernement», a-t-il ajouté, «pourrait envoyer un représentant à une conférence qui serait faite au Canada, si jamais on prenait l'initiative d'en faire une». L'union des esprits en vue de la défense navale sur les côtes du Pacifique, a dit M. Fisher, en terminant, est de plus en plus désirable, et mon gouvernement est prêt à tout entreprendre pour mener cette idée à bonne fin.

Mort de Sir Ed. Shea

Le plus vieil homme d'état de l'Amérique britannique du Nord et peut-être de tout l'Empire britannique, Sir Edward Shea, frère de Sir Ambrose Shea, est décédé à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Sir Edward Shea était membre du premier parlement quand la législature de Terre-Neuve fut créée en 1855. Il fut aussi pendant un demi-siècle, président du conseil législatif. Sir Edward était aussi président de la Banque d'Epargne et le doyen des paroissiens de la cathédrale catholique de Saint-Jean. Il était entouré du respect universel et avait à maintes reprises remplacé l'administrateur général, s'acquittant toujours de ses fonctions avec la plus grande honnêteté.

Spécial pour paquebot

A l'occasion du départ du S. M. R. Grampian, de Saint-Jean, N. B., vendredi, 17 janvier, un train spécial pour le paquebot, comprenant char à bagage, wagons de première classe, wagons-buffet et wagons-lits modèles partira de Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.15 p.m., jeudi, 16 janvier, et se rendra directement aux abords du paquebot à Saint-Jean Ouest, N. B.

établir pour faire place à une autre Compagnie; et pourvu aussi que si la ville décide d'établir une nouvelle ligne dans aucune des rues mentionnées dans les devis et non mentionnées dans la dite cédule, la Compagnie aura la préférence de construire telle ligne.

Victor Napoléon demande le vote populaire

LE PRÉTENDANT BONAPARTISTE RECLAME L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA FRANCE PAR LE PEUPLE. — UN COM- PLOT CONTRE POINCARÉ.

(Service particulier)

Paris, 14. — La crise ministérielle qui s'est produite à la suite de la réinstallation du lieutenant-colonel du Paty de Clam, dans les cadres de l'armée territoriale française, est le sujet des conversations générales, aujourd'hui.

Le prince Victor Napoléon a publié un manifeste, d'un caractère prétendument, qui insiste sur la nécessité impérieuse, en vue de la situation internationale, d'élever, par le plébiscite un président «national». Le manifeste dit :

«Il serait impossible de ne pas déplorer la confusion de l'heure actuelle, le désordre gouvernemental, le désarroi ministériel, ces embêtements traîtres, ces combats obscurs où le choc des ambitions egoïstes remplace la bataille loyale, pour les intérêts communs, et affaiblit la nation aux yeux de l'Europe sous les armes.

«Il est temps que le souffle de l'union et de la foi passe sur la France et que le vote du peuple, directement consulté, élise un chef d'état, qui ne s'associera pas à une faction quelconque. Notre chef d'état doit être avant tout, national.

UN COMLOT ?

Le Gaulois est d'opinion, ainsi que plusieurs autres journaux, que la réinstallation du colonel Paty de Clam est le résultat d'un complot formé par les ennemis de M. Raynol, le ministre de la Guerre, et de M. Alexandre Millerand, dans les rangs des radicaux-socialistes.

Il est allégué que le décret plaçant le lieutenant-colonel du Paty de Clam dans les rangs de l'armée a été soudainement modifié à l'insu de M. Raynol, et que M. Millerand aurait ensuite endossé, sans s'en apercevoir de la présence du fameux document, M. Millerand aurait ensuite assumé la pleine responsabilité de cet acte.

Le groupe démocratique du sénat français, à l'appel de M. Emile Combes, ex-premier ministre, s'est réuni cet après-midi, mais a décidé de retarder toute action, au sujet de cette affaire.

En omettant de passer toute résolution, le groupe démocratique, qui comprend les principaux adversaires radicaux du projet de loi de la représentation proportionnelle, qui est maintenant devant le sénat, a été influencé par la déclaration de l'ex-premier ministre Clemenceau qui a dit qu'il appartenait au Congrès de Versailles, vendredi prochain, de juger le ministre et sa loi.

Cela signifie, dans les coulisses politiques, que la gauche radicale, à une réunion plénière, mercredi, nommera un adversaire à M. Poincaré, pour la présidence. Ce sera tout probablement M. Pams, ministre de l'Agriculture, qui est devenu un favori.

VOUS ETES UN ANE !

(Service particulier)

Zurich, Suisse, 13. — Il est légal en Suisse d'appeler un homme un âne, qu'on soit ou non suisse, ou autrement. La cour centrale a refusé d'accorder des dommages à un citoyen poursuivant un autre qui lui avait donné ce nom prétendu injurieux.

L'affaire du théâtre Star

LE JURY ACQUITTE LE PROPRIETAIRE ET LE GERANT DE CE THEATRE. — SEVERE CRITIQUE DU JUGE MIDDLETON CONCERNANT LE VERDICT ET LA CONDUITE DES CENSEURS.

Toronto, Ontario, 13. — Le propriétaire et le gerant du théâtre Star ont été acquittés de l'accusation d'avoir autorisé la production d'une pièce immorale au mois de février 1912.

Le juge Middleton a remis les prisonniers en liberté, comme c'était son devoir, mais il a critiqué le verdict du jury.

«Je ne vois pas, dit-il, comment un homme raisonnable pourrait avoir des doutes sur l'immoralité, l'indécence et l'obscénité de cette pièce, ni comment vous avez pu en arriver à une autre conclusion, même en vous basant sur le témoignage des accusés. J'espère que ceux-ci reconnaîtront qu'il sera difficile de trouver un autre jury pour juger de la même façon, et je ne crois pas que nous devions être fiers d'une censure qui permet la production d'une pièce aussi malpropre. Ce procès a mis le département de la justice en mauvaise posture. L'homme qui a attiré l'attention sur cette pièce, a dit le juge Middleton, est un homme qui a été condamné pour avoir publié de la littérature obscène, quand ceux qui ont donné la pièce sont acquittés par ce jury. Je ne dois pas moins remettre les accusés en liberté».

Les nouvelles clauses del' "Insurance Act"

Londres, 13. — A partir d'aujourd'hui, tout enfant né dans le Royaume Uni de parents assurés devra, d'après les nouvelles clauses de l'«Insurance Act», gratifier ces derniers de \$7.50 par année. La mère a le droit, pendant la maladie, de prendre part aux bénéfices destinés aux membres malades par l'Association.

Comme il y a annuellement près de 1,200,000 naissances en Angleterre, 1,000,000 de ces dernières pourrout désormais participer aux bénéfices de l'«Insurance Act». On prétend que les résultats devaient des nouvelles clauses que l'on vient d'ajouter à ce dernier, seront un premier pas vers l'amélioration des conditions physiques d'un grand nombre de prolétaires anglais, qui souffrent de la faiblesse, ont beaucoup souffert jusqu'ici des nécessités premières pour leur permettre de rétablir leur santé et qui se trouvaient contraints de retourner à leur ouvrage dans ces tristes conditions.

Lady Aberdeen parle, à Ottawa, d'oeuvres sociales

LA DISTINGUEE VISITEUSE CAUSE DU BUT DE L'INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN, DE VANT UN NOMBREUX AUDITOIRE.

(Service particulier)

Ottawa, 14. — Plus de mille femmes se sont réunies hier après-midi à l'Ecole Normale, pour entendre Lady Aberdeen, présidente de l'«International Council of Women», faire une conférence sur l'objet et le travail de cette organisation qui compte des membres dans toutes les parties du monde.

Lady Aberdeen était accompagnée de Miss Violet Asquith, fille du premier ministre de la Grande-Bretagne, et toutes deux ont été beaucoup applaudies, lorsqu'elles ont pris leurs sièges sur l'estrade. Mme Adam Shortt, présidente du conseil local des femmes, présenta Lady Aberdeen à l'assistance. Puis celle-ci se leva, et au milieu des applaudissements de toute la salle, elle commença ainsi :

«Mes chères collaboratrices, il est très difficile pour moi d'exprimer tout le plaisir que je ressens en me trouvant dans cette salle qui me rappelle de si douces choses. C'est ici que le «Victorian Order of Nurses» a été fondé et que tant de belles réunions du conseil local des femmes ont été tenues. Il ne semble pas maintenant que j'aie été éloignée depuis tant d'années. Il semble plutôt que je ne vous ai jamais quittées.

«J'espère que vous n'avez plus à vous demander quel est l'usage du travail accompli par les conseils de femmes. Vous vous rappelez que nous avions l'habitude de demander cette question. Mais ici, au Canada, le travail du conseil a répondu à cette question. Dans les premiers jours de notre organisation, nous nous apercevions que nous ne nous connaissions pas beaucoup, entre femmes. Mais maintenant, nous sommes toutes les classes sont englobées dans notre travail. Vous avez eu au Canada plusieurs illustrations définies de l'influence des conseils de femmes.

Lady Aberdeen donna des explications sur tout ce qui avait été fait, pour perfectionner l'organisation. Mais maintenant, nous sommes toutes les classes sont englobées dans notre travail. Vous avez eu au Canada plusieurs illustrations définies de l'influence des conseils de femmes.

«L'Etat de la République minuscule est assez prospère, les citoyens ne manquent de rien, bien que l'argent soit fort rare.

Le total de numéraire comptant qui se trouve dans l'île se monte à environ 250 francs.

Ingenieurs escroc

GINDRI, LE FAUX PRETRE, EST CONdamNE A 6 ANS ET 6 MOIS DE PRISON.

(Service particulier)

Milan, 14. — Giovanni Battista Gindri, qui se faisait passer pour un prêtre, escroqua diverses sommes d'argent à des curés, des évêques, des cardinaux et du pape lui-même, a été condamné aujourd'hui à 6 ans et 6 mois de travaux forcés, dont neuf mois d'emprisonnement en cellule.

Il a été prouvé que Gindri était parvenu à escroquer une somme de un million de francs en se prétendant chargé de diverses missions religieuses.

«Au moment de son arrestation, il avait dans sa poche une photographie le représentant au côté de Pie X. Des montres, des bijoux volés furent trouvés en sa possession ainsi que des sommes d'argent en monnaie étrangère.

Quand il fut arrêté en France, il y a deux ans, il se faisait passer pour le prince Belmonte, ancien nonce du pape à Vienne.

Un fait qui démontra avec quelle habileté cet audacieux filou jouait son rôle, c'est qu'il célébra la messe en maintes occasions.

On prétend qu'un ancien ministre français aurait dit en parlant de Gindri : «C'est un des plus adroits coquins que le monde ait jamais vus».

Au Maroc

LES OPERATIONS DE LA COLONNE GUEYDON DONNENT DE BONS RESULTATS.

Casablanca, Maroc, 14. — On annonce que la colonne Gueydon et la colonne Ruffe viennent de rentrer à Mogador.

Dans les combats livrés depuis huit jours par les deux colonnes, les pertes des Français ont été de 23 tués et 96 blessés.

A la suite des opérations du colonel Gueydon, la situation s'est améliorée dans la région de Mogador.

Par ordre du général Franchet d'Espéray, un bataillon d'infanterie coloniale est parti de Casablanca pour Mazagan.

Le sport à la mode

C'est l'automobile; tout le monde veut voir l'exposition et tout le monde de la raison. Mais, il faut tout de même se chauffer afin d'être confortablement chez soi, ce qui est le sport de la maison. Vous songez que si vous fuyez du charbon, vous n'en trouverez nulle part de meilleure qualité que chez Cornélien et Joly.

1732 rue Iberville.
Tél. St-Louis 4633. (r)

Le krach de la banque Max en France

(Service particulier)

Paris, 14. — Le banquier Augustin Max, de la rue La Fayette, à Paris, qui a détourné quatorze millions à sa clientèle et que Kastler, juge d'instruction, a fait récemment arrêter, a été interrogé par le magistrat en présence de son défenseur, Me Guilhaume.

Les experts, qui ont examiné sur l'ordre du Parquet la comptabilité de la banque, y ont constaté un grand désordre.

M. Max, interpellé sur ce point, a répondu que les comptes personnels de ses clients étaient tenus à jour, mais qu'en ce qui concerne la comptabilité générale elle était, en effet, défectueuse. Deux de ses chefs comptables étaient morts successivement à la peine et lui, Max, en raison de sa quasi-cécité, n'avait pu passer les écritures.

Il a ajouté que c'était après la crise américaine de 1907 qu'il avait commencé à se servir, pour ses affaires personnelles, des fonds de ses clients et qu'il avait trompé ceux-ci en leur annonçant qu'il se livrait à l'arbitrage de place à place pour leur servir l'intérêt de leur argent. Il payait ceux-ci purement et simplement sur leur capital et ne se livrait à aucune transaction trouvant plus simple de garder pour lui les titres et les sommes qui lui étaient remis.

L'EXPLORATEUR STEFANSON

Iowa City, Iowa, 13. — L'explorateur, qui se rendait dernièrement en Sibérie, a été arrêté par la découverte d'une tribu d'Esquimaux blonds, a déclaré qu'il allait acheter pour sa seconde expédition dans les mers arctiques une golette japonaise confisquée par le gouvernement américain pour chasse illégale du phoque. Il explorera le territoire situé entre la Sibérie, l'Alaska et la Norvège.

Une république minuscule dans l'Océan Pacifique

DES MARINS EN REVOLTE L'ONT FONDEE IL Y A UN SIECLE A PITCAIRN. — LA REPUBLIQUE COMPTE 150 HABITANTS.

(Service particulier)

Sydney, 14. — L'explorateur australien, Robert Hesketh, membre de l'Institut colonial de Sydney, vient de faire une visite à Pitcairn, île perdue dans l'Océan Pacifique, où se trouve la République la plus petite du monde. C'est une colonie fondée il y a un siècle par l'équipage mutiné du navire de guerre anglais, la «Bounty».

Les hommes conduits par le capitaine Adam Smith avaient assassiné les officiers, quitté le bâtiment et s'étaient installés dans l'île Pitcairn, alors déserte.

Aujourd'hui, elle comporte 150 habitants. Les colons qui appartiennent tous à la secte des Adventistes, entretiennent une chapelle et une école. L'industriel remplit aussi les fonctions de médecin.

Le pouvoir est exercé par un comité composé d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire.

Ce gouvernement n'est élu que pour un an. Chaque année, entre Noël et le jour de l'An, les électeurs sont appelés aux urnes pour nommer un nouveau gouvernement. A droit de vote toute personne, sans distinction de sexe, qui a dépassé l'âge de 18 ans.

L'état de cette République minuscule est assez prospère, les citoyens ne manquent de rien, bien que l'argent soit fort rare.

Le total de numéraire comptant qui se trouve dans l'île se monte à environ 250 francs.

Ingénieurs escroc

GINDRI, LE FAUX PRETRE, EST CONdamNE A 6 ANS ET 6 MOIS DE PRISON.

(Service particulier)

Milan, 14. — Giovanni Battista Gindri, qui se faisait passer pour un prêtre, escroqua diverses sommes d'argent à des curés, des évêques, des cardinaux et du pape lui-même, a été condamné aujourd'hui à 6 ans et 6 mois de travaux forcés, dont neuf mois d'emprisonnement en cellule.

Il a été prouvé que Gindri était parvenu à escroquer une somme de un million de francs en se prétendant chargé de diverses missions religieuses.

«Au moment de son arrestation, il avait dans sa poche une photographie le représentant au côté de Pie X. Des montres, des bijoux volés furent trouvés en sa possession ainsi que des sommes d'argent en monnaie étrangère.

Quand il fut arrêté en France, il y a deux ans, il se faisait passer pour le prince Belmonte, ancien nonce du pape à Vienne.

Un fait qui démontra avec quelle habileté cet audacieux filou jouait son rôle, c'est qu'il célébra la messe en maintes occasions.

On prétend qu'un ancien ministre français aurait dit en parlant de Gindri : «C'est un des plus adroits coquins que le monde ait jamais vus».

Au Maroc

LES OPERATIONS DE LA COLONNE GUEYDON DONNENT DE BONS RESULTATS.

Casablanca, Maroc, 14. — On annonce que la colonne Gueydon et la colonne Ruffe viennent de rentrer à Mogador.

Dans les combats livrés depuis huit jours par les deux colonnes, les pertes des Français ont été de 23 tués et 96 blessés.

A la suite des opérations du colonel Gueydon, la situation s'est améliorée dans la région de Mogador.

Par ordre du général Franchet d'Espéray, un bataillon d'infanterie coloniale est parti de Casablanca pour Mazagan.

Le sport à la mode

C'est l'automobile; tout le monde veut voir l'exposition et tout le monde de la raison. Mais, il faut tout de même se chauffer afin d'être confortablement chez soi, ce qui est le sport de la maison. Vous songez que si vous fuyez du charbon, vous n'en trouverez nulle part de meilleure qualité que chez Cornélien et Joly.

1732 rue Iberville.
Tél. St-Louis 4633. (r)

Le krach de la banque Max en France

(Service particulier)

Paris, 14. — Le banquier Augustin Max, de la rue La Fayette, à Paris, qui a détourné quatorze millions à sa clientèle et que Kastler, juge d'instruction, a fait récemment arrêter, a été interrogé par le magistrat en présence de son défenseur, Me Guilhaume.

Les experts, qui ont examiné sur l'ordre du Parquet la comptabilité de la banque, y ont constaté un grand désordre.

M. Max, interpellé sur ce point, a répondu que les comptes personnels de ses clients étaient tenus à jour, mais qu'en ce qui concerne la comptabilité générale elle était, en effet, défectueuse. Deux de ses chefs comptables étaient morts successivement à la peine et lui, Max, en raison de sa quasi-cécité, n'avait pu passer les écritures.

Il a ajouté que c'était après la crise américaine de 1907 qu'il avait commencé à se servir, pour ses affaires personnelles, des fonds de ses clients et qu'il avait trompé ceux-ci en leur annonçant qu'il se livrait à l'arbitrage de place à place pour leur servir l'intérêt de leur argent. Il payait ceux-ci purement et simplement sur leur capital et ne se livrait à aucune transaction trouvant plus simple de garder pour lui les titres et les sommes qui lui étaient remis.

L'EXPLORATEUR STEFANSON

Iowa City, Iowa, 13. — L'explorateur, qui se rendait dernièrement en Sibérie, a été arrêté par la découverte d'une tribu d'Esquimaux blonds, a déclaré qu'il allait acheter pour sa seconde expédition dans les mers arctiques une golette japonaise confisquée par le gouvernement américain pour chasse illégale du phoque. Il explorera le territoire situé entre la Sibérie, l'Alaska et la Norvège.

PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES COMMIS

On demande un bon commis, marié, parlant les deux langues, pour un magasin général à la campagne. Devra posséder de très bonnes références. S'adresser par lettre à Casier 54 "Le Devoir".

(Service particulier)

Apprentis Demandes
Pour apprendre le métier de barbier; taux spéciaux, outils gratuits, quelques semaines pour compléter le cours; positions assurées. Ecrivez pour détails: Modern Barber College, 62 Blvd. Saint-Laurent, Montréal.

FILLES

On demande des jeunes filles pour travailler à l'expédition du journal "Le Devoir". 2 heures par jour. S'adresser au département de l'expédition, de 2 heures à 5 heures p.m.

A VENDRE

Parts à vendre
Vingt parts de "La Sauvegarde" à vendre. Ecrire à Casier 66, "Le Devoir".

A VENDRE

Deux lots vacants situés rue Notre-Dame-Est. S'adresser à Camille Lalonde, 1501 rue Saint-Denis.

A VENDRE

Hôtels, épiceries, maisons meublées pour louer des chambres, magasins de cigares, bonbons, etc., clos de bois et charbon, salle à manger, etc. Aussi propriétés et lots situés dans toutes les parties de la ville à vendre ou à échanger. S'adresser Jean Castelli & Cie, 117 Sainte-Catherine, en face de la "Patrie". 294-6

A VENDRE

Carrioles de charretiers, bob-sleighs pour livraison, berlots, vanes, Sainte-Catherine, et toutes sortes de sleighs, chez Ulric Roy & Cie, 1141 Ave. Papineau.

A VENDRE A OUTREMENT

Sur le boulevard Saint-Joseph, un splendide cottage fini de première classe, grand terrain, écurie, garage. Prix \$26,000.00, dont \$10,000 comptant, la balance conditions faciles. S'adresser par lettre à Casier 4, "Le Devoir".

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigerez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 17 Côte Palace d'Armes.

ACCORDEUR DE PIANO

M. Dionne, accordeur de piano, autrefois de Nazareth, maintenant au 163 Amherst, Tél. Est 5442.

AVIS

Avez-vous besoin d'argent sur hypothèque, gros et petits montants. Adressez-vous à The Touzin, notaire, 75 Saint-Gabriel, Main 7651. Le soir, 947 Saint-Denis, 1049.

GAZELIERS

1 branche, 2 branches, \$1.00; trois branches, \$2.00; électroliers, fixures électriques, un grand choix

Toute une ville de l'Indiana a été submergée

vingt-quatre personnes et plusieurs bêtes à cornes surprises par des inondations à Evansville, Indiana.

Evansville, Ind., 14. — Le navire John S. Hopkins, envoyé à la recherche des personnes surprises dans les districts inondés par le subit débordement de l'Ohio, a ramené à Evansville, vingt-quatre personnes et cent vingt bêtes à cornes. L'eau atteignait hier soir une hauteur de 44 pieds et l'on prédisait qu'aujourd'hui le niveau de l'eau s'élèverait de deux pieds.

Le tirant d'eau du Hopkins est trop fort pour qu'il puisse atteindre tous les endroits inondés. Aujourd'hui un remorqueur et plusieurs radeaux le remplaceront.

L'eau a envahi le quartier des résidences d'Evansville, pénétrant dans les caves par les conduites d'égoûts et tenant les feux de nuit.

Le temps chaud d'hier a un peu adouci les souffrances des victimes de l'inondation.

Cincinnati, Ohio, 14. — Après avoir causé des milliers de piastres de dommages à la propriété et forcé trois mille familles à abandonner leur foyer, au moins temporairement, le flot de l'Ohio a presque cessé de s'élever et de déborder. Le niveau de l'eau s'est élevé hier, d'un dixième de pied à l'heure durant la journée.

On croit que maintenant le pire de l'inondation est passé. Une douzaine de maisons d'école donnent asile à des familles qui se débarrassent de la pluie et obligées à fuir. La ville a été vingt-cinq postes où l'on donne les repas gratuits.

On croit que le conseil municipal votera à sa réunion d'aujourd'hui une somme de \$20,000 pour aider les victimes de l'inondation.

Washington, 14. — Selon les rapports du Bureau de Température le niveau de l'Ohio continue à s'élever entre Cincinnati et Cairo.

A Cincinnati l'eau atteint une hauteur de 63 pieds. Elle atteindra 40 à Louisville, 44 à Paducah, 45 à Cairo.

Faits - Montréal

DECES ET NAISSANCES

On a rapporté 292 décès et 263 naissances, la semaine dernière, à l'Hôtel de Ville. On n'a, pendant la même semaine, déclaré qu'un cas de variole.

LA CONSTRUCTION

La fabrique de Saint-Asène a pris en permis pour la construction du sous-sol de l'église rue Forsyth. Cette partie de l'église coûtera \$55,000 et servira d'église jusqu'à nouvel ordre.

LES MARCHANDS DE CHAUS-SURES.

L'assemblée régulière et mensuelle de la Section des Marchands de Chaussures, succursale de Montréal, de l'Association des Marchands-Détailiers du Canada, Inc., aura lieu mercredi le 15 courant, à 8 heures p.m. (soirée) au No 80 rue Saint-Denis (sous-sol).

A cette assemblée, on procédera à l'élection des officiers pour l'année courante.

LA NEIGE A L'EGOUT

M. J. P. B. Casgrain, ingénieur, est venu hier à l'Hôtel de Ville féliciter M. Janin, ingénieur en chef de la ville de l'idée qu'il a eue de jeter la neige des rues à l'égout. D'après toutes les données de la science, dit-il, c'est le meilleur moyen de se débarrasser de la neige et de la glace.

Une querelle entre théologiens presbytériens

Philadelphie, 14. — Le diable a fait des sennes, hier, à l'assemblée hebdomadaire des membres de l'Association des Pasteurs Presbytériens. Une vive discussion s'est élevée entre ces messieurs qui, dans leur colère, se sont jetés à la face des épithètes comme « lâche », « Contemporaire », « Scélérat », « méchant », etc.

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Le Dr Milton E. Evans, président du séminaire théologique Crozer et théologien de renom, a provoqué la discussion avec son travail sur la « Définition de Jésus de Nazareth ».

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Le Dr Milton E. Evans, président du séminaire théologique Crozer et théologien de renom, a provoqué la discussion avec son travail sur la « Définition de Jésus de Nazareth ».

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Le Dr Milton E. Evans, président du séminaire théologique Crozer et théologien de renom, a provoqué la discussion avec son travail sur la « Définition de Jésus de Nazareth ».

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Le Dr Milton E. Evans, président du séminaire théologique Crozer et théologien de renom, a provoqué la discussion avec son travail sur la « Définition de Jésus de Nazareth ».

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Le Dr Milton E. Evans, président du séminaire théologique Crozer et théologien de renom, a provoqué la discussion avec son travail sur la « Définition de Jésus de Nazareth ».

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Le Dr Milton E. Evans, président du séminaire théologique Crozer et théologien de renom, a provoqué la discussion avec son travail sur la « Définition de Jésus de Nazareth ».

Le Rév. Edward J. Gwynn, d'Elmer, N. J., accusa M. Evans d'être un unitaire partisan de Ritschl, car il avait dit, en substance, qu'il ne croyait pas à la divinité du Christ. De fait, M. Evans avait déclaré que Jésus-Christ était l'homme le meilleur qui ait jamais vécu.

Les poursuites contre la White Star Line Co.

SI LA COMPAGNIE TOMBE SOUS LES LOIS DE L'AMIRAUTÉ ANGLAISE LES DOMMAGES QU'ON POURRA RECLAMER D'ELLE A LA SUITE DU DÉSASTRE DU "TITANIC" NE DEVIENDRA PAS LIMITER QU'À TROIS MILLIONS

New-York, 14. — A cause des réclamations qui pleuvent sur la compagnie White Star, relativement au désastre du "Titanic" on étudie en ce moment le point à savoir si la compagnie tombe sous la loi d'Angleterre ou sous celle des Etats-Unis. La discussion est provoquée par M. Bigham et Englar, avocats de Mme Mary A. Holverson. Ceux-ci prétendent que la compagnie est régie par l'Amirauté britannique. De plus M. A. Leonard Brougham, avocat de Mme Natch, soutient le même point. M. Brougham en appelle de la décision du juge Hough qui condamna l'avocat A. \$200 d'amende pour mépris de cour. M. Brougham avait intenté une poursuite contre l'Oceanic Steam Navigation Company et au lieu de s'adresser à la Cour d'Etat.

Il est de la plus haute importance que ceux qui ont des réclamations contre la ligne White Star sachent si elle dépend de la loi anglaise ou de la loi américaine. Dans le premier cas, la responsabilité pour la perte de vie dans un désastre maritime est limitée à un peu près \$75 par tonneau du vaisseau, ce qui, pour le "Titanic", donnerait un total de \$3,000,000 de dommages. Dans le second cas, les dommages sont basés sur le coût du passage ce qui réduirait la somme précitée à \$93,000.

Les élections à Westmount

Le conseil municipal de Westmount a tenu sa dernière séance hier soir et l'a consacrée à des congratulations. La seule note de blâme a été la critique faite par l'échevin Jones de l'ingénieur de la Ville.

La mise en nomination s'est close à 2 heures.

D'après la nouvelle loi, il n'y aura que cinq échevins au lieu de huit, dans le prochain conseil. Les candidats de l'Association Municipale sont MM. John McKergow, pour la mairie, W. K. Graffey, E. H. Brown, P. W. McLagan, T. W. Lamb et W. G. M. Shepherd, pour l'échevinage. Les candidats indépendants sont MM. John Hyde, pour la mairie, J. T. McBride, R. B. Common, S. M. Gilman, H. A. Hutchins et J. R. Walker, pour l'échevinage.

A propos de fusion

UNE POURSUITE. DE PRES DE \$300,000 EN CONSEQUENCE DE LA FORMATION DE LA "MONTREAL HYDRO-ELECTRIC COMPANY".

MM. Ernest E. Vipond et Herbert S. Vipond, avocats, réclament \$297,500 aux "Corporation Agencies, Limited", et à M. H. A. Lovett, C.R., conséquemment à la fusion de la "Canadian Light, Heat and Power Co.", de la Compagnie des tramways et d'autres compagnies. Les demandeurs prétendent que les défendeurs ont entrepris d'organiser et de soutenir une campagne qui en exploiterait deux autres: "Electric Power Company" et la "Montreal Electric Light Company". Les demandeurs ont des actions dans les deux compagnies. Les défendeurs, conformément au contrat de fusion, donneront aux demandeurs des valeurs de \$280,000,000 et, plus tard, par le contrôle de la compagnie à la Compagnie des Tramways et à la "Canadian Light, Heat and Power Co.". Les demandeurs prétendent que cela a considérablement réduit la valeur des securities qu'ils ont obtenues.

La fusion s'est conclue hier, devant M. le juge barbonneau. Les témoins ont été MM. E. A. Robert, P. Dubee et H. A. Lovett.

Deux aviateurs se noient

(Service particulier)
Londres, 14. — Deux aviateurs anglais, E. F. MacDonald et Ingles, se sont noyés dans la Tamise, hier soir. Ils s'étaient envolés au-dessus de la rivière quand leur machine plongea subitement dans la Tamise. En touchant l'eau le moteur explosa. L'un des aviateurs s'agrippa quelques instants au sommet de la machine mais coula avant l'arrivée des chaloupes de sauvetage.

Tout, d'ailleurs, était fermé et un écrivain annonçait des appartements à louer.

Hubert fit ces remarques d'un coup d'oeil, sans s'arrêter. Sa montre marquait quatre heures trois quarts. C'était le moment de disparaître et d'observer.

Il entra dans la bar.

L'intérieur était celui d'une taverne de bas étage: des dorures ternies encadrant des glaces craquelées et de hideuses peintures allégoriques; un cliquetis de dernier ordre servant de luxe au peuple, mis à sa portée et souillé par lui; le plancher maculé de crachats; l'atmosphère étouffante, empestée de tabac, d'ail, de vieille mare, d'odeurs indéfinissables. Des consommateurs débraillés s'attardaient devant des bocks vides, tandis que deux ou trois arçons blés

mes et suants s'épongeaient avec leur serviette. Cette chaleur torride accablait encores les dégoutés. Des légions de mouches mortes plongeaient les papiers préparés à leur usage, mais d'autres revenaient indéfiniment à l'assaut. Hubert en voyait déjà dans la verre de limonade qu'il avait demandé, pour demander quelque chose, en s'installant à une table, tout contre la devanture dont un bocal de poissons rouges faisait le plus bel ornement.

En tant que poste d'observation, la place était bonne.

A travers la vitre, juste en face de lui, de l'autre côté de la rue, Hubert voyait la porte du numéro 9.

Personne ne pouvait pénétrer dans la maison ni en sortir sans passer sous ses yeux.

Maintenant, pour jouer au parfait espion, il ne lui manquait plus qu'un accessoire.

Monsieur prendra-t-il une douzaine de marennes avec des tartines de beurre?

Non, merci. Donnez-moi un journal.

On lui apporta le *Salut public* de Marseille, froissé, taché, une guele d'imprimerie, et le dépliant comme il put, si se cachait derrière pour savourer sa honte.

Les minutes s'écoulaient; l'heure était passée; personne ne venait. Décidément, on s'était moqué de lui. Il n'avait plus qu'à s'en aller.

L'Ecole des Arts et Manufactures à Montréal

LES DIRECTEURS EN FONT LA VISITE OFFICIELLE HIER SOIR — DURANT L'ANNEE, 1,552 ELEVES SE SONT INSCRITS AUX COURS.

Les directeurs de l'Ecole des Arts et Manufactures ont fait, hier soir, leur première visite officielle de l'année au Monument National. On remarquait M. Thomas Gauthier, président du conseil, et ses collègues de Montréal, MM. T. P. Crowe, J. M. McDuff, H. M. Raphael et J. P. L. Bérubé, secrétaire. L'assiduité des élèves aux divers cours est bonne. La moyenne est d'environ les deux tiers et un élève ne peut, sans raison suffisante, manquer plus de quatre cours par mois, autrement, il n'est pas admis. Les classes qui offraient hier le plus d'intérêt étaient celles de modelage, de dessin à main levée, d'architecture, de coupe et couture, de lithographie, de peinture.

Les classes de plomberie et de dessin mécanique reçoivent aussi une attention toute particulière. Enfin, disons que le Monument National semble chaque soir, de nos jours, à marier, être une immense fourmilière.

Nous publions ci-après un tableau indiquant le nombre des élèves inscrits dans les différentes écoles de la province, au 31 décembre, 1912.

ECOLE DE MONTREAL

Lundis et mercredis soirs:	Elèves
Solfège	189
Modelage	36
Dessin à main levée	120
Lithographie	27
Patrons de chaussures	119
Dessin d'architecture	119
Coupe et couture pour dames	177
Mardis et vendredis:	
Dessin à main levée	110
Peinture d'enseignes et lettrage	59
Ménisier et escaliers	49
Dessin mécanique	49
Confection de chapeaux	71
Cours du jour:	
Dessin et peinture, lundi et jeudi à 9 h. 30 a.m.	29
Confection de chapeaux, lundi et mercredi, à 2 h. p.m.	148
Marché Saint-Laurent	70
Plomberie, mardi et vendredi	124
Dessin mécanique, mardi et vendredi	70
Usines Angus:	
Dessin de chars, mardi et vendredi	22
Dessin mécanique, lundi et jeudi	30

Nombre total des élèves à Montréal: 1552

Ecoles	Elèves
Ecole de Québec	6
Ecole de Saint-Hyacinthe	6
Ecole de Sherbrooke	219
Ecole de Trois-Rivières	4
Ecole de Sorel	13
Ecole de Valleyfield	3
Ecole de Saint-Romuald, Lévis	1
Ecole de Charny, Lévis	1
Ecole de Saint-Jean	1
Ecole de Lachine	2
Ecole de Chicoutimi	1

Nombre total d'élèves inscrits dans les diverses écoles: 2445

Augmentation sur l'an dernier, 75 élèves.

Otroit du gouvernement provincial, \$16,000.

Les classes sont gratuites et ouvertes aux élèves au-dessus de 15 ans.

Les dames sont admises aux cours suivants: solfège, dessin à main levée, lithographie, peinture, coupe et couture et confection de chapeaux.

On remarquera, d'après ce tableau, qu'à Montréal seul au-delà de quinze cents élèves se sont inscrits. Le résultat est très satisfaisant.

Le revenu de Verdun

Verdun, qui compte aujourd'hui 20,000 habitants, dépensera, cette année, \$75,000 de son revenu pour l'administration. Le conseil a accordé les crédits suivants: bureau de l'école, \$5,072; bureau local, \$1,600; évaluation, \$800; Cour du Recorder, \$700; dépenses diverses, \$600; eau et éclairage, \$20,000; incendie et police, \$20,000; travaux, \$18,776; hygiène, \$5,800; Hôtel de Ville, \$1,500.

Destruction d'une église

Portage-la-Prairie, Manitoba, 14. — L'église catholique de Saint-Clément a été détruite par le feu avant hier soir. Les pertes sont de \$121,000.

Allan, Saskatchewan, 14. — Le feu a détruit une banque, trois magasins et un bureau d'immobiliers. Les pertes sont de \$30,000.

— Garçon!

Il prit de la monnaie pour régler, puis se ravisa:

— Un bock!

Devant le numéro 9, une voiture stoppait, une voiture fermée, et, à l'intérieur, il distinguait une forme féminine. Là s'arrêtèrent ses certitudes. Masquée par le fiacre arreté au ras du trottoir, l'arrivant était descendue lestement, avait déjà franchi le pas qui la séparait de la porte, disparu dans la profondeur du couloir; et ce fut sans doute l'imagination d'Hubert qui lui suggéra cette remarque:

— Ne dirait-on pas la tournure de Charlotte?

Si peu fondée que la supposition lui parût à lui-même, il voulut néanmoins en avoir le coeur net. Le fiacre était reparti à vide. La dame finirait bien par sortir, et cette fois, il la verrait. Il reprit son attitude expectative, rouvrit son journal et acheva de s'écrouler en avançant la prose socialiste, tout, jusqu'au fragment de feuilleton, dans lequel une duchesse poignardait un coiffeur. Mon Dieu, les conceptions de ce romancier n'étaient pas beaucoup plus invraisemblables que les siennes.

Le temps se passait. La porte restait close. Hubert songea qu'on l'attendait chez lui.

Soudain il n'y tint plus. Ridicule ou danger, il préféra tout à l'avenir de cette attente. Il se leva.

pava, sortit, et, à son tour, alla s'enfourner dans le couloir du numéro 9.

— Monsieur demande?... D'un réduit donnant sur le corridor une femme surgissait, un de ces types de loueuses en garni qui trahissent tout de suite le ton de la maison: vieille, fripée, maigre, frisée, portant un corsage de soie bleu pâle et traînant des savates.

La réponse était facile: — Vous avez des appartements à louer?

— Oui, monsieur. Le premier et le second. Si monsieur veut visiter...

Devant Hubert, elle grimpait un escalier étroit et noir et ouvrait l'appartement du premier.

Comme genre d'élégance, cette maison répondait à la taverne d'en face: les petites pièces basses, taudis d'ouvrier, auquel des meubles grimaçants, d'affreuses crotonnes, des carrelages marbrés de taches étaient censés donner le confort bourgeois.

Du seuil, Hubert inspecta les chambres vides, flaira l'odeur de renfermé témoignait d'un long abandon.

— Et le second? demanda-t-il.

— Le second sera libre à partir de demain. Jusque-là, nous avons un baron...

La loueuse se renfrogna dans sa fierté d'avoir eu un baron; et,

COURTES DÉPÊCHES

IL VEUT REDEVENIR LIBRE

Cleveland, 13. — Joseph Kirwin, condamné en 1903 à passer toute sa vie au pénitencier de Leavenworth, Kansas, pour vol sur les grands lacs, demande son pardon. Il dit que le changement des tissus du corps, s'opérant en sept ans, selon les savants, l'a guéri de sa manie du crime, et qu'il pousse au vol pour lequel il est emprisonné.

MORT DU FINANCIER ROEST

Pékin, 12. — Le docteur R. Roest, de Batavia (Antilles hollandaises), nommé aviseur auprès du gouvernement chinois pour la réforme de la monnaie courante, est mort aujourd'hui à Mukden. Le docteur Roest était un financier notoire. Il fut d'abord nommé assistant-aviseur financier auprès du gouvernement chinois, alors que G. Vissering, président de la Banque Java, de Batavia, était l'aviseur financier. M. Vissering détient maintenant le poste d'aviseur honoraire.

MORTEL ACCIDENT D'AUTO

Houston, Texas, 13. — Le docteur J. R. Stuart, chef d'un hôpital local, et Mlle Ruby Larsen, une infirmière, ont perdu la vie dans un accident d'automobile. Leur voiture frappa un lourd camion sur un pont près de Houston. Tous deux furent précipités à bas du pont d'une hauteur de 118 pieds.

UN CABOTEUR FAIT NAUFRAGE

Londres, 13. — Le navire caboteur "Hawwood" a fait naufrage au large de Filey, dans la Mer du Nord. On ne connaît pas le sort de l'équipage. Le "Hawwood" a été hélé de Londres et jaugait 1156 tonnes.

LE FRERE DU ROI SE BLESSE

Madrid, 13. — Don Fernando Maria, frère du roi d'Espagne, a fait une chute de cheval ce matin et s'est cassé un bras. L'état du blessé est satisfaisant.

UNE NOUVELLE CARTE MARITIME

Washington, 13. — Les principales lignes de transatlantiques ayant décidé de changer leurs cours pour la traversée, le bureau hydrographique a fait préparer une nouvelle carte qui indique la nouvelle route.

WM. ROCKFELLER EN FLORIDE

Miami, 14. — Wm. Rockefeller, que le comité d'enquête Pajo, sur le trust des mines de charbon, a désigné comme le frère du roi d'Espagne, a fait une chute de cheval ce matin et s'est cassé un bras. L'état du blessé est satisfaisant.

Les membres de ce groupe n'ont pas voulu répondre lorsqu'on leur a demandé si M. Rockefeller rendrait témoignage. Le millionnaire n'a pas voulu parler de sa santé. Il était très enrhumé.

SONT-CE DES CAMBRIOLERS?

Toronto, 14. — Louis Lugel, George Deas et Samuel Shulman arrêtés à Toronto, aujourd'hui, pour vagabondage, auront aussi à répondre à une accusation de cambriolage.

Des fourrures, se montant à \$2,500 ont été volées aux magasins de Wm. Sherman, 364 rue Yonge, et Conrad Schoenshen, 575 rue College.

Assurément que le vol eût été rapporté à la police, celle-ci envoie, par le télégraphe, aux chefs de sûreté des principales cités, une description complète des objets volés. La semaine dernière la police apprit que de précieuses fourrures avaient été données pour un vil prix, à un brocanteur du Sault Sainte-Marie. Elle se mit aussitôt à faire des recherches, qui amenèrent finalement l'arrestation des trois hommes.

LE TRAMWAY MEURTIER

Albany, N.-Y., 14. — D'après le rapport de la commission du service public pour le premier district, rendu public aujourd'hui, le nombre d'accidents de tramways, dans la ville de New-York, pour l'année 1912, forme le joli total de 290 morts, 85 crânes fracturés, 359 membres brisés et des milliers de blessures de toutes sortes.

Près de 30,000 passagers ont été blessés, ainsi que 7,000 employés. Le mois de juillet détient le record avec 6,550 accidents.

UN AUTRE CALOMNIATEUR DE GEORGES V ARRIVE A N.-YORK

New-York, 13. — Edward Bolton James, propriétaire du "Liberator", de Paris, qui publia des racontars libellés contre Georges V, est arrivé aujourd'hui à bord de "La Provence". Il vient aider son confrère belge, Edward Mylles, condamné en Angleterre à un an de prison pour avoir calomnié le roi. Mylles est actuellement détenu à l'île Mylles.

NOUVEAU BAIN

Les commissaires feront construire un bain public dans le quartier Saint-Joseph, rue des Seigneurs, près de la rue Saint-Jacques. Le terrain coûtera \$12,600 et l'édifice, \$25,000.

Lettre Financière

DE L. G. BEAUBIEN ET CIE, BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE, 104 RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

Montréal, 11 janvier 1913.

Nous avons vu, au cours de la semaine écoulée, se continuer la très active reprise générale en hausse, signalée dans notre précédente étude hebdomadaire du marché.

La public fait toujours preuve d'une robuste confiance dans les valeurs et si la tension monétaire constitue encore un obstacle au mouvement spéculatif, l'absorption par l'épargne des titres de placement est chaque jour plus importante. A signaler que le rempli du dividende de janvier a constitué tous ces jours derniers un très appréciable appoint à l'activité de la Bourse.

La tension monétaire diminue mais est encore très sensible par suite de la marche lente du dividende des négociations balkaniques. Vraisemblablement la conférence se terminera par un accord parfait, mais tant que la paix ne sera pas conclue, tant que l'Autriche n'aura pas désarmé, la confiance, nécessaire au rétablissement de la circulation normale de l'argent, ne renaîtra pas.

Dans ces conditions nous ne pouvons que renouveler à la clientèle nos conseils de prudence. On doit toujours avoir présent à l'esprit l'éventualité possible de la reprise des hostilités, qui déterminent en Bourse de redoutables secousses.

La situation aux Etats-Unis, est toujours incertaine; on considère comme possible une réduction des droits de douane. La politique que va suivre le parti démocrate n'est pas encore nettement définie. L'orientation nouvelle du gouvernement, les capitaux d'industries n'ont rien entreprendre et la Bourse est hésitante. Il est difficile de prévoir si une reprise ou un effondrement va se produire à Wall Street. A coup sûr, la situation actuelle ne peut se prolonger indéfiniment.

Le *Montreal Power* et le *Shawinigan* se sont maintenus très fermes et en hausse en prévision des avantages que comportera pour les actionnaires de ces deux compagnies, l'émission de obligations du *Cedar Rapids* à laquelle sera attachée une prime de 25 p.c. en actions ordinaires.

A signaler que les actions *Cedar Rapids* se sont négociées couramment à 70. Cette prochaine émission servira de prétexte à la fusion des trois compagnies, fusion qui constituera pour les parties intéressées, d'inappréciables avantages.

